

<b>N°CM2023_002</b>	<b>VILLE DE SEVRAN</b>
<b>Département de la Seine-Saint-Denis</b>	<b>Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2023</b>
<b>Arrondissement du Raincy</b>	
<b>Canton de Sevrans</b>	

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans.

Nombre de membres du Conseil municipal	45
Présents	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, M. Jean-François BACON, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, M. Philippe GEFFROY, Mme Naïma HAMDAROU, M. Olivier CORDIN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS
Représentés	M. Dominique MERIGUET donne procuration à M. Raymond GAUTHIER, Mme Mériem BENAMMOUR donne procuration à M. Eric CEPRANI, Mme Dalila ARAB donne procuration à M. Brahim LOUJAHDI, M. Claude CHAUVET donne procuration à M. Jean-François BAILLON, Mme Ivette BATUAMBA donne procuration à Mme Brigitte BERNEX, Mme Ziromi RATNATHURAI donne procuration à M. Ludovic JACQUART, Mme N'Na Fanta CAMARA donne procuration à M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIREBENGOA donne procuration à Mme Naima HAMDAROU, Mme Stéphanie BOREL YERETAN donne procuration à M. Olivier CORDIN, M. Arnaud LIBERT donne procuration à Mme Dominique-Abelle PERRAN
Absents	ETIENNE Walnex

Secrétaire de séance : Mme Asaïs VELTHUIS

Chapitre : Affaires financières

Service émetteur : Gestion budgétaire et financière - Régie Centrale

**Objet : Budget principal Ville - Adoption du compte de gestion 2022****Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**Vu** plus particulièrement les articles L 1612-12, L 1612-13, L 2121-14, L 2121-31, L 2313-1 et L2341-1 relatifs aux compte administratif et compte de gestion (approbation, transmission et publicité) ;

**Vu** l'instruction comptable M14, modifiée ;

**Vu** le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Comptable Public ;

**Considérant** qu'il convient d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Comptable Public ;

***Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré par***

Votants	44	
Pour	34	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, M. Dominique MERIGUET, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphane LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Ziromi RATNATHURAI, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM
Contre	10	Mme N'Na Fanta CAMARA, M. Philippe GEFROY, Mme Carole AGUIREBENGOA, Mme Naïma HAMDAROU, M. Olivier CORDIN, Mme Stéphanie BOREL YERETAN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Arnaud LIBERT, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS

Abstention  
NPPV

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Comptable Public.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le résultat d'exécution tel que repris dans le tableau ci-dessous.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 8 158 656,31		<b>4 261 115.02</b>	- 3 897 541.29
<b>FONCTIONNEMEN</b>	18 660 606,15	16 762 720.94	<b>8 332 676.33</b>	10 230 561.54
<b>TOTAL</b>	10 501 949,84	16 762 720.94	<b>12 593 791.35</b>	6 333 020.25

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : La présente délibération

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Copie en sera adressée :

- au Comptable Public

**Fait à Sevrans**

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 05-07-2023

Affiché le : 05-07-2023

Accusé de réception en préfecture

093-219300712-20230629-86-DE